

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2024 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

#### 18. Création de poste Education

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Cette délibération fait suite aux délibérations relatives à la gestion de la compétence éducation déjà passées lors des conseils municipaux du 8 avril 2024 et du 3 juin 2024 ainsi qu'au projet de réorganisation de la direction de l'éducation présenté lors du CST du 29 avril 2024 pour lequel les représentants du personnel avaient émis un avis favorable.

Pour mettre en œuvre ce qui avait été défini, il est proposé de créer les emplois suivants (les emplois actuels seront supprimés lors d'une prochaine délibération après avis du CST) :

##### 1) Agent d'entretien et de surveillance périscolaire

Un agent occupant les fonctions d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire a demandé à modifier son temps de travail à la baisse. Le nouvel emploi du temps proposé à la rentrée mettrait en évidence un reste d'heures à effectuer par l'agent en plus du planning défini. L'agent ayant un autre emploi en parallèle, a fait un courrier à la collectivité pour modifier son temps de travail et ainsi passer d'un poste à temps non complet de 24h/semaine à 20h30/semaine.

Les missions de l'agent d'entretien et de surveillance sont :

- Effectuer l'entretien courant (ranger, balayer, laver, désinfecter les locaux au quotidien) et ranger le matériel,
- Entretien des sanitaires (nettoyer, laver et désinfecter) et les vitres intérieures et extérieures,
- Appliquer les règles de sécurité (fermer les portes et fenêtres...),
- Contrôler l'approvisionnement des produits et du matériel et approvisionner les distributeurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-Mairie de Vire

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

Délibération n°2024/09/30/18 du 30 septembre 2024 à 20h30



La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Contrôler l'état de propreté des lieux accueillant les enfants,
- Assurer la surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants,
- Gérer les transmissions d'informations durant les temps périscolaires et faire remonter des informations à la hiérarchie,
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie.

Il est donc proposé de créer un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet à raison de 20h30/semaine sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## 2) Référents périscolaires

L'organigramme cible présenté en CST prévoit 7 référents périscolaires couvrant les périmètres suivants :

- Roullours/Vaudry
- Saint Germain de Tallevende
- Truttemer Le Grand/Maisoncelles La Jourdan
- Saint Ex/Malraux
- Pierre Mendes France
- Jean Moulin
- Castel/Tour aux Raïnes

L'organisation cible ne crée pas de besoins supplémentaires puisqu'il s'agit de redéployer des postes déjà existants (redéploiement des postes de directeurs de site, nouvelles missions des postes de référent ou redéploiement de poste d'ATSEM partant en retraite).

Les missions du référent périscolaire sont :

- Organiser les différents temps périscolaires en lien avec la direction de l'éducation en fonction des moyens alloués,
- Piloter et animer l'élaboration du projet pédagogique des différents temps périscolaires de la structure en concertation avec l'équipe d'animation et en concordance avec le PEDT,
- S'assurer de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique et de la sécurité physique et affective des enfants,
- Assurer le lien avec les acteurs éducatifs et les parents,
- Assurer le suivi des équipements (sécurité des locaux, demandes de travaux...) et contrôler l'application des règles d'hygiène et des consignes de sécurité sur les temps périscolaires,
- Assurer le suivi administratif des temps périscolaires en lien avec le pôle administratif du service enseignement - jeunesse,
- Rédiger les bilan d'activités,
- Animer et encadrer l'équipe périscolaires intervenant dans la structure,
- Accompagner et coordonner l'activité des agents d'entretien et des ATSEM de la structure en lien avec la responsable enseignement - jeunesse,
- Réaliser des missions annexes dépendantes et selon les besoins du service enseignement - jeunesse
- Entretien et développer les partenariats internes et externes.

Il est donc proposé de créer 7 emplois de référents périscolaires sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, animateur, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/18 du 30 septembre 2024 à 20h30

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 11 Septembre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 Septembre 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- De créer les emplois suivants :
  - un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire à temps non complet à raison de 20h30/semaine sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
  - Sept emplois de référents périscolaires sur les grades d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, animateur, animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- De permettre l'ouverture du recrutement des emplois mentionnés au point 2 dans les conditions de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	8
Vote Pour	40	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/18 du 30 septembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 04

Le 30 Septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 24 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 24 septembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBUREY Yann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20241011-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet EBUREY Yann  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/18 du 30 septembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241011-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2024  
Publication : 11/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/09/30/18 du 30 septembre 2024 à 20h30